



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES MASKOUTAINS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON**

**AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR**

---

**Règlement # 544-14-26 modifiant le règlement de zonage afin d'ajuster les limites de zones du secteur Jardins Saint-Simon et certaines normes d'urbanisme**

---

**AVIS PUBLIC** est donné, par la soussignée, Johanne Godin, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Simon, de l'entrée en vigueur du Règlement # 544-14-26 modifiant le règlement de zonage afin d'ajuster les limites de zones du secteur Jardins Saint-Simon et certaines normes d'urbanisme.

En conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ce règlement entre en vigueur le 18 mars 2026, jour de l'émission du certificat de conformité de la MRC des Maskoutains.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal situé au 49, rue du Couvent à Saint-Simon, du lundi au jeudi aux heures régulières d'ouverture du bureau municipal.

Donné à Saint-Simon, ce 18<sup>e</sup> jour de mars 2026.

**Johanne Godin, DMA**

Directrice générale et greffière-trésorière

---

**Certificat de publication**

Je, soussignée, Johanne Godin, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Simon, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus au bureau municipal et sur le site web de la Municipalité, [www.saint-simon.ca/avis-publics.html](http://www.saint-simon.ca/avis-publics.html) conformément au Règlement # 531-18 de la Municipalité, le 18 mars 2026.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat ce 18<sup>e</sup> jour de mars 2026.

**Johanne Godin, DMA**

Directrice générale et greffière-trésorière